

# KERLINK ANNONCE LE SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL AU PROFIT D'UNE CATEGORIE DE BENEFICIAIRES D'UN MONTANT DE 11 MILLIONS D'EUROS

*Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Thornigné-Fouillard, le 30 avril 2021, 07h30.

**Thornigné-Fouillard, Kerlink** (AKLK – FR0013156007), spécialiste des réseaux et solutions dédiés à l'Internet des Objets (Internet of Things - IoT), annonce aujourd'hui le succès de l'augmentation de capital réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaires, lancée la veille et effectuée via la construction accélérée d'un livre d'ordres. Compte tenu de la forte demande, Kerlink a décidé de fixer le montant définitif de l'augmentation de capital à 11 millions d'euros, contre environ 8 millions d'euros initialement prévus.

**William Gouesbet, Président-directeur général et co-fondateur de Kerlink déclare :** « Je remercie vivement tous les nouveaux investisseurs qui ont participé à cette augmentation de capital ainsi que l'ensemble de nos actionnaires historiques qui continuent de soutenir la société. Cette augmentation de capital va nous permettre de profiter pleinement des opportunités de marché qui s'offrent actuellement à nous. Grâce au succès de la levée nous allons ainsi pouvoir assurer la production d'une nouvelle gamme de stations compatibles avec le réseau Helium, l'un des premiers réseaux IoT peer-to-peer au monde actuellement en phase de déploiement. L'opération va également nous permettre de renforcer nos capacités d'approvisionnements pour accompagner la hausse attendue de nos prises de commandes, matérialisant les bénéfices de notre stratégie volontaire en direction des opérateurs privés. Nous allons enfin pouvoir accélérer la commercialisation de notre offre locative d'équipements et services, avec à la clé le développement de nos revenus récurrents. L'exécution de ces priorités nous ouvre ainsi de nouvelles perspectives de développement portées par l'ensemble de nos équipes en France et à l'International. »

### Allocations des fonds

Les fonds levés permettront notamment à Kerlink d'accélérer le développement d'une nouvelle gamme d'équipements de connectivité 100% compatible avec les spécifications de la société américaine Helium pour une mise sur le marché qui pourrait intervenir dès le quatrième trimestre 2021. Ces développements s'inscrivent dans le cadre du partenariat de distribution noué en 2020 avec Cal-Chip Connected Devices.

# KERLINK ANNONCE LE SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL AU PROFIT D'UNE CATEGORIE DE BENEFICIAIRES D'UN MONTANT DE 11 MILLIONS D'EUROS

*Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon*

Le déploiement du réseau IoT mondial « The People's Network » lancé par Helium offrira une couverture sans fil publique, longue portée et basse consommation. Son déploiement est rendu possible par la technologie LongFi™ d'Helium qui combine le protocole sans fil LoRaWAN® et la blockchain d'Helium, afin que n'importe quel capteur LoRaWAN® puisse transférer ses données via ce nouveau réseau. En créant sa blockchain, le réseau Helium a décentralisé la couverture réseau IoT, ouvrant la voie au déploiement d'un réseau mondial sans fil ouvert, capable de combiner diverses stations LoRaWAN® et disponible partout dans le monde, de manière rentable.

L'augmentation de capital contribuera également à sécuriser les achats en composants électroniques considérés stratégiques dans un contexte mondial de fortes tensions sur les délais d'approvisionnement. Ce renforcement des capacités d'achats doit permettre d'accompagner la croissance attendue des prises de commandes déjà initiée au premier trimestre.

L'opération doit enfin permettre d'accélérer le déploiement de l'offre NaaS (Network as a service) intégrant à la fois équipements d'infrastructures en location et services d'administration du réseau avec en ligne de mire le développement des revenus récurrents.

## Principales caractéristiques de l'augmentation de capital

Kerlink a émis 2 292 000 actions nouvelles au prix unitaire de 4,80 euros, prime d'émission incluse, soit 0,27 euro de valeur nominale et 4,53 euros de prime d'émission, pour un montant total brut de 11 001 600 euros, représentant 45,06% du capital social de Kerlink, sur une base non diluée, avant l'augmentation de capital, soit un taux de dilution global de 31,06%.

L'augmentation de capital est réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires, des investisseurs qualifiés, français et internationaux, conformément à la délégation de compétence conférée par la 10<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 22 juin 2020.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à un montant de 4,80 euros par action nouvelle. Ce prix, fixé dans les conditions prévues dans la 10<sup>ème</sup> résolution susvisée et conformément aux décisions du Conseil d'administration du 28 avril 2021, fait ressortir une décote de 9,1% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes de l'action Kerlink sur le marché Euronext Growth Paris des cours des cinq (5) dernières séances de bourse précédant sa fixation (i.e. du 23 avril au 29 avril 2021), soit 5,28 euros, et une décote de 12,2% par rapport au cours de clôture de l'action de Kerlink au 29 avril 2021, soit 5,47 euros.

# KERLINK ANNONCE LE SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL AU PROFIT D'UNE CATEGORIE DE BENEFICIAIRES D'UN MONTANT DE 11 MILLIONS D'EUROS

*Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon*

## Incidence de l'augmentation de capital sur la répartition du capital

À l'issue du règlement-livraison, le capital social de Kerlink sera porté de 1.373.248,08 euros à 1.992.088,08 euros, divisé en 7 378 104 actions 0,27 euro de valeur nominale chacune.

A la connaissance de Kerlink, la répartition de l'actionnariat avant et après la réalisation de l'opération est la suivante :

Actionnaires	Avant émission des Actions Nouvelles				Après émission des Actions Nouvelles			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% du capital
SAS ARVALLON	332.800	6,54%	665.600	11,28%	332.800	4,51%	665.600	8,12%
William GOUESBET	197.600	3,89%	395.200	6,70%	197.600	2,68%	395.200	4,82%
Yannick DELIBIE	170.000	3,34%	340.000	5,76%	170.000	2,30%	340.000	4,15%
Management et salariés	101.600	2,00%	203.200	3,44%	101.600	1,38%	203.200	2,48%
Flottant	4.284.104	84,23%	4.298.502	72,82%	6.576.104	89,13%	6.590.502	80,43%
<b>TOTAL</b>	<b>5.086.104</b>	<b>100%</b>	<b>5.902.502</b>	<b>100%</b>	<b>7.378.104</b>	<b>100%</b>	<b>8.194.502</b>	<b>100%</b>

## Incidence sur la situation de l'actionnaire

Sur la base du capital social post-opération, la participation d'un actionnaire qui détenait 1% du capital de la Société préalablement à l'augmentation de capital et n'ayant pas souscrit à celle-ci est désormais portée à 0,69%.

## Admission aux négociations des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sous le même code ISIN FR0013156007- AKLK. Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions anciennes dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital. Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sont prévus le 4 mai 2021.

# KERLINK ANNONCE LE SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL AU PROFIT D'UNE CATEGORIE DE BENEFICIAIRES D'UN MONTANT DE 11 MILLIONS D'EUROS

*Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon*

Les informations présentées au sein de ce communiqué le sont à l'issue du placement des actions par construction accélérée d'un livre d'ordres, à présent clos, mais restent conditionnées à la correcte exécution des opérations de règlement-livraison.

En application des dispositions de l'article 1(4) du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'opération n'a pas donné et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

## Facteurs de risques

L'attention du public est portée sur les facteurs de risques relatifs à Kerlink et à son activité, présentés au sein du chapitre 4 du Document de Référence enregistré le 30 mars 2017 par l'Autorité des marchés sous le numéro R.17-011 et actualisés dans son rapport annuel 2020 disponibles sans frais sur le site internet de Kerlink (<https://www.kerlink.fr/investisseurs-entreprise/investisseurs/>). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de Kerlink. Les facteurs de risques présentés dans lesdits documents sont identiques à la date du présent communiqué.

Les principaux facteurs de risques liés à l'opération figurent ci-après :

- le prix de marché des actions de Kerlink pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions nouvelles émises dans le cadre de l'opération ;
- en raison de fluctuations des marchés boursiers, la volatilité et la liquidité des actions de Kerlink pourraient varier significativement ;
- des cessions d'actions de Kerlink pourraient intervenir sur le marché secondaire, postérieurement à la réalisation de l'opération et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de Kerlink ;
- les actionnaires de Kerlink pourraient subir une dilution additionnelle découlant d'éventuelles augmentations de capital futures.

De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le prix de marché des actions de Kerlink.

## Intervenants



Listing Sponsor



Chef de file & Teneur de livre

fieldfisher

Conseil Juridique

# KERLINK ANNONCE LE SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL AU PROFIT D'UNE CATEGORIE DE BENEFICIAIRES D'UN MONTANT DE 11 MILLIONS D'EUROS

*Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon*

## A propos de Kerlink

Le Groupe Kerlink est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de solutions de connectivité pour la conception, le lancement et l'exploitation de réseaux publics et privés dédiés à l'Internet des objets. Sa gamme complète de solutions offre des équipements réseau de qualité industrielle, un cœur de réseau performant, des logiciels d'exploitation et d'administration du réseau, des applications à valeur ajoutée et des services professionnels spécialisés, renforcés par de solides capacités de R&D. Kerlink se spécialise dans la mise en place d'une connectivité IoT intelligente et évolutive pour des secteurs verticaux clés tels que : **Smart Cities** - télérelève, parking, éclairage public, gestion des déchets, qualité de l'air & pollution, bâtiments & usine, ... -, **Smart Industries** - Aéroports, ports & infrastructures, logistique & tracking, pétrole, gaz & extraction minière, énergie & services publics, fabrication & commerce de détail,...- et **Smart Territories** - Agriculture de précision, protection de l'environnement, zones urbaines & rurales. Plus de 120 000 installations Kerlink ont été déployées chez plus de 330 clients dans 69 pays. Basée en France, avec des filiales aux États-Unis, à Singapour, en Inde et au Japon, Kerlink est membre fondateur et membre du conseil d'administration de la l'Alliance LoRa® et de l'Alliance uCIFI™. Elle est cotée sur Euronext Growth Paris sous le symbole ALKLLK.

Pour plus d'information, rendez-vous sur [www.kerlink.fr](http://www.kerlink.fr) et suivez-nous sur Twitter [@kerlink\\_news](https://twitter.com/kerlink_news)

## Prochain rendez-vous

### Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2021

22 juillet 2021 après bourse

# KERLINK ANNONCE LE SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL AU PROFIT D'UNE CATEGORIE DE BENEFICIAIRES D'UN MONTANT DE 11 MILLIONS D'EUROS

*Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon*



[www.kerlink.fr](http://www.kerlink.fr)

**actifin**  
communication financière

**Contact Investisseurs :**

Actifin  
Benjamin Lehari  
+33 (0)1 56 88 11 25  
[blehari@actifin.fr](mailto:blehari@actifin.fr)

**Contact Presse Financière :**

Actifin  
Isabelle Dray  
+33 (0)1 56 88 11 29  
[idray@actifin.fr](mailto:idray@actifin.fr)

**MIL**

**Contact Presse et Analystes Marché :**

Mahoney Lyle  
Sarah Lyle  
+33 (0)6 75 85 60 42  
[syle@mahoneylyle.com](mailto:syle@mahoneylyle.com)



[www.kerlink.com](http://www.kerlink.com)



[kerlink](https://www.linkedin.com/company/kerlink)



[@kerlink\\_news](https://twitter.com/kerlink_news)



[kerlink](https://www.youtube.com/kerlink)

## Avertissement

*Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société KERLINK dans un quelconque pays.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).*

*Dans les États membres de l'Espace Economique Européen, la présente communication et toute offre qui pourrait y faire suite sont adressées exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus.*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société KERLINK ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, étant précisé que les actions de la société KERLINK n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act. KERLINK n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.*

# KERLINK ANNONCE LE SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL AU PROFIT D'UNE CATEGORIE DE BENEFICIAIRES D'UN MONTANT DE 11 MILLIONS D'EUROS

*Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon*

*S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni, qui sont des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en application du European Union (Withdrawal) Act 2018) et qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à des activités d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmises (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.*

*Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de KERLINK ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par KERLINK. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué.*

*KERLINK ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.*

*La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.*

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.*